



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

**No 20-2021 - séance du 28 juin 2021 - Orale**

**Vente du bâtiment communal sis au chemin de la Denévaz 33 « En Tusy »  
Bouclément du préavis 02/2020**

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La municipalité vous informe du bouclément du préavis suivant :

**02-2020 - Vente du bâtiment communal sis au chemin de la Denévaz 33 « En Tusy »**

Imputation comptable


Vente (gain comptable)	424200/22000	CHF	450'000.00
Attribution au fonds de réserve	380300/22000	CHF	450'000.00
Fonds de réserve au 31.12.2020	9281.103	CHF	450'000.00

Pour mémoire et conformément aux conclusions du préavis susmentionné, ces fonds devraient être consacrés au projet de réhabilitation de l'annexe de l'auberge communale.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
A. Bovay



Le secrétaire  
J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 7 juin 2021

M. Gérald Gygli, municipal

Copie : Bureau du conseil communal - Service des finances